

MRC de Thérèse-De Blainville
Rémunération des élus - 2022
Règlements #18-01 et #18-02

Catégorie	Rémunération 2022	
1 Rémunération de base		
Préfet	2 295,78	par mois
Préfet suppléant	1 643,08	par mois
Élu	906,53	par mois
	-	
2 Allocation de présence à la MRC		
Préfet	864,60	par mois
Préfet suppléant	637,97	par mois
Élu	453,26	par mois
	-	
3 Allocation de présence à un comité		
Préfet	339,95	par séance
Préfet suppléant	283,29	par séance
Élu	226,63	par séance
4 Allocation de remplacement en cas d'absence	300,00	par séance